



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014**

Affiché le mardi 16 septembre 2014

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16 / 17 (à partir de la délibération n°2)/18 (à partir de la délibération n°3)
Votants : 18 / 19 (à partir de la délibération n°2)

Présents : Mmes CARTIGNY, DEWAILLY, GUIMARD, LAROCHE, MAHÉ, MONCOUCUT, NICOLAS, RAIMON.

MM. BRIAND (à partir de la délibération n°2), CEYROLLE, CHARLEUX, GIGON, LIMET (à partir de la délibération n°3), MORISSE, PERLADE, PIPELIER, RAMOS, STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs :

Mme FILLON Isabelle à M. PERLADE Jean-James

M. LIMET Patrick à M. MORISSE Jean-Claude (pour les délibérations n°1 et n°2)

Secrétaire de séance : Patrick RAMOS

L'an deux mille quatorze, le huit septembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Convention de remboursement de travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de travaux d'éclairage public avec le SDEER pour un montant total de 2762.47€.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant pour la Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées et pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Pour la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées :
Commissaire Titulaire : Jean-James PERLADE
Commissaire Suppléant : Marie-Annick GUIMARD
- Pour la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges :
Commissaire Titulaire : Marylis MONCOUCUT
Commissaire Suppléant : Jean-Claude MORISSE

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°3 Extension du périmètre du SAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'extension du périmètre du SAGE par intégration de la totalité du Marais de Saint Jean des Sables.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°4 Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur.

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) déploie, au profit de ses abonnés, un système de télé-relevage de ses compteurs.

Les objectifs de ce dispositif sont principalement de :

- Permettre aux abonnés, par une communication plus fréquente des données de consommation, de mieux maîtriser leur consommation.
- D'améliorer la qualité de la facturation qui ne sera plus assise sur des estimations mais uniquement sur la consommation réelle.

Cette solution est installée sans surcoût pour le consommateur.

La Commune est sollicitée pour héberger deux antennes servant à relayer les informations collectées par émission d'ondes radios (de l'ordre de 500mW pour les concentrateurs et de 50mW pour les émetteurs placés sur les compteurs).

Les sites proposés sont : la Mairie, les Ateliers municipaux, le Camping, la Salle des Fêtes et la Salle du Parc.

L'hébergement est consenti moyennant une redevance annuelle de 50€ HT par site, destinée à couvrir les consommations d'électricité des appareils installés.

L'installation des équipements est intégralement à la charge de GRDF.

Délibération reportée à un prochain conseil municipal à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°5 Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

- Organiser la Semaine de l'Arbre et de la Haie
- Approuver le plan de financement annexé
- Solliciter auprès de la Région une subvention au taux le plus élevé possible
- Signer tout document relatif à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT : SEMAINE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE

Paillage	237,00€ HT
Clôture de protection	547,16€ HT
Terreau/engrais	226,88€ HT
Plantations	401,50€ HT
Goûter/ animation	167,00€ HT
Terrassement	583,00€ HT
Total :	2 162,54€ HT
Subvention de la Région	1 730,03€ HT
(Au taux le plus élevé possible : 80%)	
Autofinancement de la Commune 20%	432,51€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°6 Adhésion Charte Natura 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Natura 2000 et tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Informations diverses :

Lecture d'une demande de l'ADHIF concernant la Taxe d'aménagement du secteur de la Frénée